



BERTEAUCOURT LES DAMES

mairie.bertheaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 25 octobre 2023 dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MOREL Dominique, Maire**

Etaient présents : Mesdames BRIAU Delphine, FOURNIER Florence, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEGRAND Isabelle, LEPOIX Brigitte, ROUZE Martine
Messieurs CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DUPONTREUE Didier,
MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Etaient excusés : M GACQUER Patrick, ayant donné pouvoir à Mme Briau Delphine
M BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Monsieur Morel Dominique

Les conditions du quorum sont réunies : on compte treize présents et deux pouvoirs, soit quinze votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Madame LEPOIX Brigitte, seule volontaire, est désignée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

1. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (Délib. B67/2023)

Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme, malgré toutes les diligences effectuées par le comptable public en charge du recouvrement.

Le comptable du Trésor a présenté 4 demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 930€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la somme de 930 € soit admise en non-valeur.

2. Cantine à 1 €

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du dispositif « Cantine à 1€ » et demande à Madame Legrand Isabelle, en charge de la commission C.N.A.S., de présenter ce dispositif.

Madame Legrand rappelle que ce dispositif a été lancé en 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et qu'il encourageait les collectivités compétentes en matière de restauration scolaire, à proposer des tarifs de cantine accessibles aux familles, même les plus modestes.

Par un courrier du 3 octobre, Monsieur le Préfet invite les communes éligibles à appliquer ce dispositif qui consiste en une aide financière de l'Etat accordée aux communes instaurant une tarification progressive. Une subvention de 3€ est versée aux collectivités, en compensation, pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles

Dispositif :

- Au moins 3 tranches progressives calculées selon les revenus et la composition des familles (quotient familial). Parmi ces tranches, au moins une tranche inférieure ou égale à 1€ et une doit être supérieure à 1€
- Le tarif à 1€ est prévu pour les familles dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 1000€

Madame Legrand indique que la commune est éligible et propose donc à l'assemblée d'appliquer ce dispositif en proposant 3 tarifs : 1 tarif à moins de 1€, 1 tarif à 1€, 1 tarif à 3€.

Madame Briau indique que ce dispositif risque d'augmenter le nombre d'enfants à la cantine. Il faudrait alors revoir l'organisation des services.

Bien informer les familles que cette mesure est tributaire d'une convention avec l'Etat

→ le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au principe de la mise en place du dispositif « Cantine à 1€ »

La grille tarifaire et la durée seront présentées lors du prochain conseil.

3. Validation syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée réunie le 6 juillet 2023 a procédé à la désignation des délégués au sein des comités syndicaux du SMIRTOM, de la FDE 80, du SI du CAT et du SI de gendarmerie de Domart en Ponthieu.

Pour conformité avec les statuts de ces syndicats, il est nécessaire de procéder de nouveau à ces désignations.

- SMIRTOM : Proposition à la CCNS de désigner Madame Brigitte Lepoix (**Délib. B43 Bis/2023 Retrait de la Délib. B43/2023**)
- SI de gendarmerie de Domart en Ponthieu : proposition à la CCNS de désigner Monsieur Pascal Pruvot (**Délib. B50 Bis/2023, Retrait de la Délib. B50/2023**)
- FDE 80 : 2 titulaires Messieurs Dominique Morel et Pascal Pruvot (pas de suppléant) **Délib. B44 bis/2023, annule et remplace la Délib. B44/2023**.

- SI pour le CAT de Flixecourt : 2 titulaires Mesdames Isabelle Legrand et Martine Rouzé (pas de suppléant) **Délib. B45 Bis, Annule et remplace la Délib. B45/2023.**
→ Les propositions sont acceptées à l'unanimité

4. Noël des aînés (Délib. B68/2023)

Monsieur le Maire demande à Madame Florence Fournier, en charge de la commission séniors, de rappeler ce qui a été mis en place les années précédentes et de présenter le projet pour cette année.

Madame Fournier rappelle les différentes opérations mises en place : colis, bon d'achat, voyage et indique, que compte-tenu de la conjoncture actuelle, plusieurs administrés se sont manifestés pour une préférence bon d'achat.

Il est rappelé que les enfants des écoles réalisaient des cartes

→ prendre contact avec la directrice de l'école.

Après échanges, la proposition d'un bon d'achat d'une valeur de 20€ à utiliser chez les commerçants et artisans de Berteaucourt, accompagné d'une boîte de chocolats est soumise au vote.

Pour 14

Abstention 1 (M Dupontreuvé)

En cas de non disponibilité de chocolats, le montant du bon d'achat serait de 25€.

5. Noël des enfants (Délib. B69/2023)

Monsieur le Maire demande à Mme Brigitte Lepoix, membre de la commission fêtes, d'exposer la proposition de la commission.

Madame Delphine Briau demande pourquoi ce n'est pas le comité des fêtes qui gère le Noël des enfants.

Madame Brigitte Lepoix rappelle que la municipalité finançait un spectacle et offrait des chocolats. L'an dernier très peu d'enfants ont assisté au spectacle.

La commission propose d'offrir aux enfants une séance de cinéma au Vox durant la période de vacances, avec un accueil au cinéma par les élus, ainsi que des chocolats.

Madame Briau interroge quant au fait de proposer une séance de cinéma alors qu'il est souvent considéré que les enfants passent trop de temps devant les écrans.

Monsieur Le Maire souligne que ce peut être une découverte pour certains enfants.

Il fait part également d'une proposition émanant de la médiathèque : spectacle de théâtre à la médiathèque le samedi 9 décembre.

→ Cette proposition n'est pas retenue (petite capacité d'accueil, risque de peu de participation, tôt par rapport à Noël)

Comment et quand offrir aux enfants ?

Proposition est faite d'offrir au sein de l'école aux enfants scolarisés à Berteaucourt, après accord de la directrice, et de porter au domicile pour les enfants ne fréquentant pas l'école de Berteaucourt. Mise en place d'un bon retour.

Veiller à des séances adaptées aux âges.

→ la proposition « séance de cinéma et chocolat » est soumise au vote
Pour 14
Contre 1 (M Gacquer)

6. Agrandissement du cimetière et suspension de ventes de concessions

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, Monsieur Pruvot était intervenu pour signaler qu'il ne restait que 13 emplacements au cimetière et qu'il était convenu d'une nécessaire délibération.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal Pruvot, membre des commissions voirie et urbanisme de présenter le projet.

Monsieur Pascal Pruvot rappelle qu'une commune a obligation de disposer d'emplacements pour les inhumations. Il est nécessaire d'agrandir le cimetière. Une parcelle de 1600 m² est réservée sur un terrain appartenant à M Froidure.

→ la proposition d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures en vue de l'achat de cette parcelle est soumise au vote

Pour : 14
Contre : 1 (M Gacquer)

Dans l'attente de l'agrandissement du cimetière, Monsieur Pascal Pruvot indique qu'il faudrait suspendre les ventes de concessions, sauf urgence prévue par la loi.

→ la proposition de suspendre les ventes, sauf urgence prévue par la loi, est soumise au vote

Pour : 14
Contre : 1 (M Gacquer)

7. Embauche d'un contrat P.E.C. (Délib. B70/2023)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal Pruvot de présenter ce projet. Monsieur Pascal Pruvot, en charge de la commission personnel de voirie, rappelle que la commune emploie 3 agents en voirie. L'un des agents est en congé et est remplacé. En février 2024, il est possible que la situation de l'agent en maladie évolue.

Le travail des agents est considérable et ne peut être envisagé avec une réduction de personnel, d'autant plus que d'importants travaux et aménagements seront nécessaires (réhabilitation logement, aménagement marais, aménagement cimetière...)

Monsieur le Maire indique qu'il serait aussi nécessaire de disposer d'un logement pour les situations d'urgence. Ce pourrait être le logement devant l'école élémentaire, mais celui-ci nécessitera aussi l'intervention des agents.

Ce local est actuellement utilisé par l'APEB fait remarquer Madame Briau. Monsieur le Maire indique qu'un autre lieu pourrait être trouvé pour le local APEB et ainsi la commune disposerait d'un logement. .

- Possibilité d'un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) à 35h : 26 heures financées à 45% par l'Etat, 9 heures financées en totalité par la commune.

→La proposition d'un contrat P.E.C. est soumise au vote
Pour : 12
Contre : 2 (M Gacquer, M Roussel)
Abstention : 1 (Mme Briau)

8. Epandeur à sel

L'épandeur à sel est cassé depuis 1an et demi et n'est pas réparable. Il y a nécessité de procéder à un achat. Monsieur le Maire présente un épandeur à 2390 €.
Monsieur Sébastien Roussel demande qui va épandre, compte-tenu de l'heure à laquelle se fait l'épandage
Monsieur Pascal Pruvot indique que ce sont les employés qui assureront ce travail avec récupération d'heures. Il indique aussi que des élus devront y participer pour le portage du sel.

→ en attente d'au moins un autre devis pour prise de décision

9. Demande de subventions pour l'aménagement du parc intergénérationnel

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la réunion du 17 octobre avec Mme Dolacinsky responsable des bâtiments de France et Mr Evain technicien des bâtiments de France. La visite sur le lieu a permis de mettre en évidence que l'abbatiale n'est pas visible du marais et que de ce fait, il est possible d'aménager un espace avec arbres, arbustes, massifs fleuris, tables, bancs... Un aménagement pour les enfants est à envisager. Besoin de sécuriser par rapport à la rivière. Si la réalisation d'un city parc n'est pas possible, la création d'un parc est possible.
Monsieur le Maire fait part de la nécessité de demandes de subventions et demande au conseil de l'autoriser à monter les dossiers.

→ l'autorisation est votée à l'unanimité.

10. Sécurité école : sonnette avec visiophone et gâche électrique

Monsieur le Maire demande à Madame Brigitte Lepoix, en charge de la commission école, de présenter la demande.

Mme Lepoix rend compte au conseil de l'absence de sonnette à l'école maternelle et la panne de la sonnette de l'école élémentaire. Elle signale également que le système actuel oblige un enseignant, ou l'ATSEM en maternelle, à sortir de la classe pour aller ouvrir la grille. Elle propose donc au conseil la pose d'une sonnette avec visiophone et ouverture du portail avec gâche électrique depuis les classes.

Présentation d'un devis :810 € par installation

Elle indique que l'installation à la médiathèque était un peu plus élevée en-terme de coût.

Madame Briau indique que le visio n'est pas nécessaire car vue sur le portail depuis la classe. Il faudrait ouverture par gâche électrique, tout en maintenant une serrure avec clé pour le personnel mairie et les livreurs.

Madame Fournier indique qu'en maternelle, il est possible qu'un des adultes aille ouvrir. Madame Lepoix indique que pour la qualité du travail, le personnel doit être disponible pour les enfants et leurs activités.

- Le conseil est invité à se prononcer pour la pose d'une sonnette visio avec gâche électrique et serrure à clé pour l'école maternelle
Pour 13 après production d'autres devis
Contre 2 (Mme Fournier, Mme Rouzé)
- Pour l'école élémentaire, présenter également d'autres devis.

Monsieur Pruvot indique que l'installation pourrait être assurée par le personnel.

11. Questions diverses

- Travaux du clocher
Les travaux vont démarrer en avril 2024. Monsieur Pruvot indique que l'entreprise attendait un appel de la mairie depuis le début de l'année 2023. Le coût de l'opération ne sera pas modifié.
Demander à l'entreprise Bisson / Da Costa si elle effectuera les travaux (devis août 2022)
Monsieur le Maire regrette que d'autres possibilités n'aient pas été envisagées pour la réfection du clocher.
- Point véhicule de service
Un courrier a été envoyé à RS Pneu pour mise en place d'une médiation. Monsieur Roussel fait part de l'inscription en cours mais signale que le médiateur n'est pas compétent pour un litige avec une collectivité. Monsieur le Maire engage à trouver un accord et propose la somme de 9000 €.
→ Monsieur Roussel donnera sa réponse après un délai d'une semaine.
- Autres questions ou remarques
 - Electricité
Monsieur le Maire indique que les chambres froides ont été installées et espère que cela contribuera à diminuer la facture EDF. Peut-être le ballon de production d'eau chaude sera-t-il à changer pour un compteur jour/nuit.
 - 30 millions d'amis
Madame Océane Harlé prend ce dossier en charge.
 - Projet théâtre médiathèque
Madame Mylène Fortin a déposé une demande de financement pour un spectacle de théâtre à la médiathèque « Conte du Grinchaux de Noël » le samedi 9 décembre. Coût 350 €
Les élus pensent que peu d'enfants pourront être accueillis.
→ Vote : abstention : 3 (Mmes Briau, Lepoix, M Gacquer)
Contre : 12

- Souvenir Français
Le comité de Berteaucourt sollicite la municipalité pour commander des bougies « Flammes de l'Espoir » que les enfants de l'école déposeront au monument aux morts pour la commémoration du 11 novembre.
→ la demande est acceptée à l'unanimité.
- Taux d'imposition
Monsieur Gacquer par le pouvoir donné à Mme Briau demande pourquoi le taux d'imposition des taxes foncières a augmenté ?
Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la part communale
- Voirie
 - Monsieur Pruvot fait part des travaux d'élagage réalisés par les agents communaux et des économies réalisées de ce fait pour la municipalité.
 - Prévoir l'abattage des arbres à l'angle des rues Léon Blum et Eugène Létocart.
 - Envisager plantations de graminées près du panneau lumineux.
 - La municipalité a été sollicitée par Monsieur Briau, résidant juste avant Pernois, pour financer le rattachement au tout à l'égout de Pernois. Devis 17000€. Pas de réponse apportée.
 - Revoir l'enrobé rue du Moulin ainsi qu'un luminaire.
 - Envisager dalle béton sous les containers
 - Problème du verre cassé autour du container verre.

Des travaux sont à réaliser au niveau de la voirie, indique Monsieur Pruvot, mais la ligne budgétaire ne permet pas le financement actuellement.
- Sécurité civisme
 - Relativement à l'incendie de voiture près du panneau lumineux, une plainte a été déposée à la gendarmerie
 - Plainte déposée suite aux dépôts sauvages d'ordures et courrier recommandé aux habitants et extérieurs identifiés.
 - Avertissement à la personne ayant déposé des sacs de bouteilles à côté du container.
- Aménagement jeux
Monsieur Dupontreué demande si l'installation de jeux près de l'école est toujours d'actualité.
Monsieur le Maire répond affirmativement.
- Journée citoyenne
Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à la journée « Nettoyage du cimetière » : 13 personnes le matin et 6 personnes l'après-midi.
Il indique que le muret signalé lors du précédent conseil a été redressé.

Séance levée à 21h30.